

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Convention de mise à disposition d'un local au gymnase pour le groupe de spéléologie d'Hauteville

Séance du 27 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier, à dix-huit heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le vingt et un janvier deux mille vingt et un, se sont réunis (en raison de la COVID-19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents :**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 2** Stéphane LYAUDET (pouvoir à M. Phillippe EMIN)  
Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Membres absents : 0**

**Secrétaire de séance** : Mme Jessie MARIN.

**Soit : 27 présents.**

Le Groupe Spéléologique de Hauteville-Lompnes (GSHL) est un club leader dans le département depuis de nombreuses années, apportant une vraie renommée et dynamique sur le plateau.

Après plusieurs déménagements au cours de ces dernières années, des locaux mal adaptés avaient été prêtés au club Spéléo dans les sous-sols de l'Office du Tourisme.

Par ailleurs, le bâtiment de l'Office du Tourisme devant être rénové et mis à disposition de Haut Bugey Agglomération pour abriter la Maison des Services publics, il n'est plus accessible au club ni à ses équipements.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local au gymnase au groupe de spéléologie. Cette convention est consentie à titre temporaire sans droit acquis au renouvellement.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le groupe de spéléologie d'Hauteville-Lompnes dans le cadre de la mise à disposition d'un local situé au gymnase,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

